

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL

ENTRE :

La Ville de Rouen,

Représentée par son Maire, Valérie FOURNEYRON, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2009,

Ci-dessous dénommé « le partenaire »

D'une part,

ET

L'association Normandie Impressionniste, Association Loi de 1901, représentée par Monsieur Pierre BERGE, Président, dûment habilité par délibération de l'Assemblée Générale en date du 24/04/2009,

Ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

PREAMBULE :

L'association a pour objet de concevoir, d'organiser et de coordonner un ensemble d'événements artistiques et culturels à vocation nationale et internationale dédié à l'Impressionnisme et de promouvoir toutes manifestations à cette occasion en tous lieux du territoire de Basse et Haute Normandie.

L'Association organise un festival sur le thème de l'impressionnisme de juin à septembre 2010.

A cette occasion, plusieurs manifestations seront programmées dans différents lieux du territoire de Basse et Haute Normandie.

Dans ce cadre, le Conseil scientifique a décidé de retenir la proposition d'une exposition d'œuvres impressionnistes du Partenaire dénommée: « Une ville pour l'impressionnisme: MONET, PISSARRO et GAUGUIN à ROUEN ».

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'une part, de définir les relations entre le partenaire et l'Association en vue de l'organisation, par le partenaire de l'exposition « Une ville pour l'impressionnisme: MONET, PISSARRO et GAUGUIN à ROUEN» dans le cadre du festival sur l'impressionnisme qui se déroulera sur le territoire normand de juin à septembre 2010 et, d'autre part, de définir les modalités de versement de la participation financière de l'Association.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

L'exposition « Une ville pour l'Impressionnisme: MONET, PISSARRO et GAUGUIN à ROUEN» est organisée par la Ville de ROUEN.

Le musée des Beaux-Arts de Rouen, grâce à l'occasion unique offerte par le festival, se propose de traiter dans une exposition d'envergure exceptionnelle l'un des derniers grands sujets non traités de l'histoire de l'Impressionnisme : le rôle décisif joué par la ville de Rouen dans l'essor de ce mouvement. Point de convergence attirant les plus grands artistes, cité à la fois patrimoniale et industrielle offrant les plus beaux motifs à la peinture d'avant-garde, scène artistique bouillonnante avec ses artistes, ses collectionneurs et ses critiques, à la fois proche de la capitale et profondément « exotique », Rouen est le théâtre des grandes innovations de la période, culminant dans la série de *Cathédrales* de Monet.

Avec une centaine de tableaux, comprenant des chefs-d'œuvre très célèbres de Monet, Gauguin, Pissarro et d'autres grands peintres de la mouvance impressionniste, mais aussi de véritables découvertes, l'exposition sera à la fois un grand événement s'adressant au public le plus large, et une contribution importante à l'histoire de l'art.

Le début de l'exposition montrera que les grands précurseurs de l'impressionnisme considéraient déjà Rouen comme une destination incontournable. Des œuvres de Turner (Tate Gallery, Londres, Corot (Hartford, Massachusetts, USA), Jongkind (Virginia Museum of Fine Arts, Richmond, Virginie, USA) ouvrent un parcours spectaculaire.

Personnage crucial de l'exposition, Camille Pissarro sera très bien représenté avec une vingtaine d'œuvres majeures comme *Le Pont Boieldieu à Rouen, temps mouillé* du musée de Toronto (Ontario, Canada), *La Cotonnaire d'Oissel* (Musée des Beaux-Arts de Montréal), *Le pont Boieldieu à Rouen, soleil couchant, fumées*, du musée d'Orsay (Paris) trois tableaux du Metropolitan Museum of Art à New York (*Matin, temps gris, Rouen ; La Rue de l'Épicerie...*). L'un des chefs-d'œuvre les plus fascinants de Pissarro, *Les Toits du Vieux Rouen*, est prêté par le musée de Toledo (Ohio). Les séjours de Pissarro en 1883, 1896 et 1898 ont produit des variations magnifiques sur la Seine, les ponts et les usines de la rive gauche. Ces vues dispersées également au Japon, en Angleterre, en Suisse, et dans de nombreuses collections privées, seront au rendez-vous.

Le séjour de Gauguin à Rouen en 1884 est complètement oublié. Les tableaux de cette

époque sont pourtant les plus « impressionnistes » de Gauguin et l'exposition sera une révélation sur ce point. Les prêts vont de la récente acquisition du musée de Portland (Oregon, USA.), *Vue d'un jardin à Rouen* aux tableaux de la collection Carmen Thyssen-Bornemisza à Madrid (*Verger sous l'église de Bihorel ; La Rue Jouvenet*) en passant par les œuvres conservées à Boston (Massachusetts, USA), Cologne (Allemagne), à la fondation Bührle en Suisse et dans d'autres collections.

Déjà les prêts de plusieurs *Cathédrales* peintes par Claude Monet ont été accordés dont celles du musée d'Orsay, du musée Marmottan, du Getty Museum de Los Angeles, du musée national de Belgrade, et d'autres sont toujours en cours de négociation. Une superbe salle de Cathédrales est maintenant assurée. D'autres toiles du maître viendront compléter cet ensemble, on peut notamment citer, pour les premières toiles rouennaises de Monet, peintes en 1872, *La Seine à Rouen* de la National Gallery de Washington. Plusieurs œuvres importantes de cette période sont en négociation avec des musées japonais.

Enfin, l'Ecole de Rouen tiendra une place non négligeable et la sélection des plus beaux tableaux de ses représentants permettra de montrer qu'ils cohabitent sans difficulté avec Monet et Pissarro. Les rapports entre leurs œuvres respectives sont parfois étroits (Lebourg et Jongkind, Pissarro et Frechon, Monet et Pinchon). Un chef-d'œuvre d'Angrand, *Le Pont de pierre sous la pluie* (1881) sera prêté par la collection « Peindre en Normandie ».

L'exposition sera présentée du 4 juin au 26 septembre 2010 dans les salles d'exposition temporaire du musée, la galerie - habituellement dédiée à l'art contemporain -, et deux salles du parcours des collections permanentes. Des moyens exceptionnels seront mis en place pour favoriser l'accueil du public local et touristique : horaires d'ouverture élargis avec notamment deux nocturnes par semaine, réservations en ligne, créneaux réservés à l'accueil des groupes, billetterie, point information et café sur l'Esplanade du musée, audioguides, audiophones, salle de médiation avec bornes interactives

ARTICLE 2.1. – CALENDRIER DE PRESENTATION

L'exposition sera ouverte au public du 4 juin au 26 septembre 2010.

ARTICLE 3: ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Article 3.1 :

Le partenaire s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens municipaux nécessaires en vue de contribuer, à travers cette exposition, aux objectifs de rayonnement culturel poursuivis par l'Association dans le cadre de l'organisation du festival évoqué en préambule.

Il s'engage ainsi notamment à :

- Mettre en œuvre les moyens d'accueil d'installation et de rapatriement des œuvres (Recherche des œuvres, transport, muséographie),

- Souscrire l'ensemble des polices d'assurances nécessaires au bon déroulement de l'exposition,
- Assurer le dispositif de communication correspondant : production de documents, inauguration, catalogue de l'exposition,
- Réaliser et diffuser des produits dérivés,
- Assurer l'animation culturelle (outils d'aide à la visite, ateliers, conférences, ...) et mettre en place les équipements spéciaux nécessaires (accueil, audio guides, matériel de sécurité),
- Mettre en place les moyens humains nécessaires correspondant à l'amplitude des jours et horaires d'ouverture du musée et aux objectifs de visites (150 000 visiteurs attendus), et notamment le personnel supplémentaire (recherches, vacations, surveillance, accueil, réservations, visites guidées,...).

Le budget prévisionnel de l'exposition organisée par le Partenaire s'élève à 2 990 000 €.

Ce budget s'entend hors dépenses de structure (temps consacré au projet par le personnel permanent du musée et frais de fonctionnement courant).

Article 3.2 :

Le partenaire s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile concernant toutes les activités couvrant dommages corporels, matériels et immatériels liés à l'exposition.

Il s'engage en outre à se charger de l'ensemble des garanties d'assurance (RC et matériel) requises concernant ses éventuels déplacements découlant des obligations de cette convention.

Article 3.3 :

Le partenaire s'engage à apposer le logo Normandie Impressionniste, conformément à la charte graphique téléchargeable sur le site officiel de l'Association, sur les supports de communication concernant l'événement décrit à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à verser une participation financière au Partenaire d'un montant de 1 900 000 €, et à inscrire l'exposition dans son action de promotion du festival.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

L'Association s'engage rembourser à l'euro les frais consentis par le partenaire dans le cadre de son intervention, dans la limite du montant indiqué à l'article 4.

Le remboursement interviendra sur les années 2009 et 2010 dans les conditions suivantes :

- pour l'année 2009, sur la base d'un versement unique à intervenir dans le courant du

dernier trimestre, correspondant aux frais engagés par la Ville sur l'année considérée, pour un montant estimé de 90 000 €

- Pour l'année 2010, sur la base d'un versement trimestriel, soit au plus tard les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre, 15 décembre.

Les versements interviendront sur production à l'Association par le Partenaire d'un état de dépenses récapitulatif sur la période considérée, en forme de certificat administratif dûment signé par le représentant du Partenaire habilité à cet effet.

Cet état devra récapituler les montants par grands postes de dépenses. Le Partenaire s'engage à communiquer à l'Association, sur simple demande l'ensemble des pièces justificatives des dépenses engagées.

Les versements seront opérés par l'Association au compte de Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville de Rouen.

BANQUE DE FRANCE			
RC PARIS B 572104891			
Relevé d'identité bancaire			
TITULAIRE	TRESORERIE ROUEN MUNICIPALE		
DOMICILIATION	BDF ROUEN		
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00707	0000V050018	83
Identification internationale (RIB)			
IBAN	FR 55 3000 1007 0700 00V0 5001 883		
Identification Swift de la BDF (BIC)	BDFEFRPPXXX		

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Elle prendra fin le 31 décembre 2010.

ARTICLE 7 : MODALITES DE MODIFICATION / RESILIATION DE LA CONVENTION.

1) Modification

Pendant la durée de la présente convention, cette dernière pourra faire l'objet de

modifications par voie d'avenants.

2) Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques souscrits dans le cadre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES DIFFERENDS:

En cas de litige, chaque partie s'engage à réaliser une tentative de règlement à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera réglé par les tribunaux compétents.

Fait en 2 exemplaires

A Rouen, le

Pour l'Association,

Pour le partenaire,